

Accueil
Services
Vie associative - Lorient Asso
Maison des Associations Jean Le Coutaller
Domiciliation du siège social

Domiciliation du siège social

La Ville de Lorient offre la possibilité aux associations lorientaises de domicilier leur siège social à la Maison des Associations et met alors à disposition une boite aux lettres.

Un courrier de demande est à adresser à Monsieur Le Maire en motivant votre besoin et l'apport de vos activités au public lorientais et sur le territoire de Lorient.

<u>Documents à joindre</u> :

- Pour une création d'association : votre projet associatif
- Pour un changement de siège : vos statuts à jour et votre dernier rapport d'activité